

**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 20 janvier 2018, de 9h30 à 17h00**  
**A Paris XIXème, siège du comité Ile de France**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Nouvelle Aquitaine :	Jean-Louis DINDINAUD
Bourgogne, Franche Comté :	Jean-Marie VINATIER
Bretagne, Pays de la Loire :	Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire :	Christian JOLIVET
Corse :	Arnaud ZARAGOZA
Grand Est :	Laurent MARCOUX
Guadeloupe :	Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Ile de France:	Patrick LAMERAT
Occitanie :	Bernard FABIANI
Martinique :	George ORTOLE représenté par Anne Solange DESSERTINE
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON représenté par Jean-Pierre. VIGNOCCHI
Hauts de France :	François DESPRETS
Normandie :	Adrian DAVID
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE représenté par Yvon FAUVEL
Provence, Alpes, Cote d'Azur :	Gregory POIRIER
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE

## Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN  
Philippe MARTINOD, vice président de la CTN  
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub  
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les Instructeurs Nationaux : Guy ZOMBERG, Sophie LE MAOUT, Jean-Louis DINDINAUD

Sébastien ALLEGRE (invité du Président de CTN)

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

La CTN remercie le comité Ile de France pour son accueil gracieux et l'organisation logistique.

### **2 Approbation du PV de la réunion du 16/09/2017 :**

PV adopté à l'unanimité.

### **3 Retour du CDN :**

Le support de présentation des cursus de formations plongeurs présenté en septembre à la CTN a été accueilli favorablement, confié à la fédération pour transmission au graphiste en vue d'une mise en page plus pertinente. Il y a deux problématiques à traiter, d'une part l'évolution de la forme du MFT actuel pour les moniteurs, ce qui est l'objectif du document proposé, et d'autre part un document de communication destiné aux plongeurs et à la promotion de l'activité. Le document proposé est trop vaste pour les activités « plongeur air », « nitrox » et « jeunes », il faudra le réduire pour répondre à la seconde partie de la commande. L'urgence est de produire ce document « grand public » pour le mettre en ligne.

Pour la question de l'utilisation du tuba lors du capelé au GP, la demande est actée, l'épreuve doit donc être faite sur tuba (pour l'évolution de l'épreuve, cf point 7).

E.P.I. : Le CDN demande un complément, le Président, qui relaie la demande de la Direction des Sports, souhaite que soit écrit qu'il n'est pas possible de changer un tuyau moyenne pression par un tuyau non homologué par le fabricant sur un appareil de type détendeur, ceci pour le tuyau qui alimente le second étage. Proposition est faite d'ajouter dans la rubrique des normes : « obligations faites aux industriels de respecter les contraintes de fabrication en vue de protéger le consommateur. Obligation de maintenir les caractéristiques techniques du fabricant. Exemple : un tuyau MP de détendeur ne peut être remplacé que par un tuyau préconisé par le fabricant ».

Demandes sur le dispositif TIV : demande a été faite pour que les référents TIV régionaux et départementaux aient un accès au site, cela a été chiffré et acté, la mise en place va être rapide.

Remarque sur la suppression de la mention « en première lecture » dans les modalités de jury MF2 : conformément à la décision de la CTN, le CDN est informé de la création d'un groupe de travail au sein du collège des IN, chargé d'étudier de façon plus globale le déroulement des délibérations de jurys.

#### **4 Evolution MF2 & N4, suite à la suspension de la RSE :**

Afin de faire face à la suspension de la RSE, il faut maintenir le même nombre d'immersions. Pour le niveau 4 il faut donc proposer une nouvelle épreuve. Diverses propositions ont été transmises par les CTR : démonstration technique avec gilet, démonstration de gestion de remontée lors d'une panne d'air, orientation avec ou sans instrument, doublement de l'épreuve guide de palanquée avec un passage à 40m et un à 20m, épreuve d'apnée horizontale avec bloc pour simulation de panne d'air. Après un bref débat, tour de table pour faire un premier tri : la proposition de remontée avec gilet obtient 293 voix, la proposition de gestion de remontée avec panne d'air 956 voix, l'orientation 299 voix. Le choix d'une situation de panne d'air est validé, départ de 25m, remontée, établissement du parachute, tenue du palier. Débat sur l'établissement du parachute, avec interruption de l'alimentation en air ou en continuité, la majorité (969 voix contre 584) fait le choix de dissociation de l'épreuve en 2 parties : remontée en panne d'air, arrêt de l'assistance puis envoi du parachute et gestion du palier.

Pour le MF2, proposition est faite de fractionner la plongée à 50m en deux. La situation actuelle fait que lors d'une immersion à 50m il y a 3 épreuves (descente dans le bleu/vidage de masque, pédagogie, remontée d'un plongeur en difficulté). Proposition de séparer la plongée purement « technique » (descente dans le bleu, vidage de masque, remontée d'un plongeur en difficulté) de la plongée d'enseignement à 50m. Cela n'induit aucune modification de la formation pour les candidats qui se préparent aujourd'hui. Vote : contre Polynésie, pour toutes les autres CTR, proposition adoptée à la majorité.

S'il faut ajouter une épreuve, proposition de décliner l'épreuve de panne d'air prévue au GP (cf. supra) à 35 m. Adopté à l'unanimité.

#### **5 Collège des instructeurs nationaux :**

Une étude prospective a été faite sur le collège des IN (J.P. Vignocchi et E. Hébert), qui constate que pour assurer les stages et examens MF2 (110 semaines de stages et examens pour les instructeurs) la population d'IN en titre est insuffisante sans intégrer les IN Experts. Aujourd'hui entre les IN qui vont passer au statut d'experts et les stagiaires en cours, le nombre d'IN actifs sera constant d'ici 2020. Le problème est que pour maintenir le nombre d'IN actifs après 2020, il faut, compte tenu du temps de formation, recruter 15 instructeurs stagiaires pendant l'olympiade.

Les propositions :

1/ Repousser la limite d'âge de 65 à 68 ans, cela augmente le nombre d'IN disponibles et prend en compte l'allongement de la durée de vie professionnelle (retraite plus tardive). Cette limite d'âge devient une règle stricte dès lors que le nombre d'IN de 68 ans et moins est suffisant pour assurer le fonctionnement du MF2.

2/ Augmentation du recrutement. Le recul de l'âge seul ne permet pas de faire face, il faut augmenter le recrutement en gérant le maillage territorial et en mettant en place une gestion coordonnée entre les régions. La demande est de 20 postes sur la mandature, soit 20 entrées en stage dans les 3 ans qui viennent.

Dans cette optique le bilan de la situation par région est fait de façon à avoir une répartition cohérente. Cette première proposition est amendée lors du débat, pour aboutir à la proposition suivante qui sera transmise au CDN : répartition par région IDF 3, Est 1, Centre 2, BFC 0, AURA 2, Nouvelle Aquitaine 2, Normandie 2, Hauts de France 1, Occitanie 2, PACA 2, BPL 2, Corse 1, pour l'Outre-mer 1 hors quota en Guadeloupe. Les Présidents de CTR s'engagent à suivre cette répartition sur l'olympiade.

Votes : sur le principe de reculer l'âge de l'expertise à 68 ans : pour 878 voix, contre 526, abstention 166, adopté à la majorité.

Principe de demander 20 postes pour l'olympiade répartis comme décrit ci-dessus : adopté à l'unanimité.

Pour la répartition annuelle : proposition 2018 de demande postes en : Ile de France, Est, AURA, Occitanie, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Hauts de France

2019 : Ile de France, Cote d'azur, BPL, Centre, Corse, AURA, Occitanie, Guadeloupe.

2020 Ile de France Centre, Nouvelle Aquitaine, Normandie, BPL, Cote d'Azur.

Vote à l'unanimité.

## **6 Point groupes de travail (cursus plongeur, filière encadrant, boîte à outils)**

Cursus plongeurs (C. Jolivet) : remerciement à l'ensemble des contributeurs. Depuis septembre le premier jet a été approfondi. Le document est prévu pour les moniteurs de terrain, pas pour des cadres expérimentés, ni pour un public large en tant qu'outil de communication. L'utilisation sur le terrain, doit permettre un retour pour gagner en efficacité. Le document N1 a été transmis en amont de la CTN, pour étude par les présidents de CTR. Actuellement le document de travail est sur un format diaporama, le CDN, si il valide le document, devra mettre en œuvre les moyens pour passer sur un format totalement numérique (internet & téléphonie). Les fiches ont été revues, avec une définition des compétences attendues, déclinées par éléments techniques, par comportements, par théorie rattachée, le tout complété par les modalités d'évaluation. Tout ceci sans modifier les contenus actuels du MFT. Les retours de terrains sont plus importants pour le GT sur le fond que sur la forme qui reste à définir. Les retours font apparaître une acceptation sur le concept qui est clair et aéré, le format actuel en diaporama doit évoluer, sur la forme des corrections diverses sont à faire (orthographe...). Sur le fond la séparation des fondamentaux et des compétences spécifiques est appréciée, un certain nombre de retours sur des thèmes à privilégier (phoque plutôt que canard en bloc par exemple). La fiche de suivi introduite est jugée simpliste, pas forcément utile, il faut envisager une évolution.

Le travail a été poursuivi pour le PA20, le PE 40 et le N2, toujours sur le même modèle avec une identité de logique et de conception, une reprise des intitulés de compétences et l'intégration des éléments de théorie sur chaque fiche. Dans cette logique le N2 reprend intégralement le PE40 & le PA20. Ce travail (PE40, PA20, N2) n'est pas encore relu. Attente de l'aval du CDN pour transmettre les documents les plus aboutis possibles, avant d'avancer sur les autres niveaux. L'objectif reste de finaliser les documents pour la rentrée.

Proposition de présentation au prochain CDN des documents N1, N2, PE40 et PA20 pour accord avant finalisation en prenant en compte les retours et mise en place des autres niveaux. En cas d'accord, il va falloir rédiger un cahier des charges pour bien fixer ce qui est attendu sur la forme et l'utilisation de la version « définitive » à mettre en ligne.

Vote : oui à l'unanimité.

Groupe de travail sur la filière encadrant : le groupe s'est réuni pour travailler sur les compétences de l'initiateur, avec une réduction conséquente du volume. Cela sera décliné au MF1 et au MF2, pour l'instant attente du retour du CDN sur la proposition du MFT plongeur avant de suivre la forme adoptée. La commande est moins urgente, le CDN souhaite surtout une mise en place rapide pour les plongeurs. Pour les initiateurs, MF1, MF2, le retour peut intervenir fin 2018. Le N4, est légèrement différent, mais sa forme actuelle semble plus adaptée à une évolution. Pour ce dernier brevet, se pose la question de séparer la théorie purement guide palanquée de la partie capacitaire (prépa MF1). Pour les initiateurs, MF1, MF2, la question d'un nombre de séances obligatoires se pose, et plus largement celle des allègements. Faut-il partir vers un nombre indicatif, libre aux MF2 encadrants d'estimer quand leur(s) élève(s) est (sont) prêt(s) ? Attention à rester cohérent par rapport aux équivalences avec les brevets professionnels. Une proposition sera faite lors de la CTN de septembre.

Boite à outils (A.S. Dessertine) : un premier travail est prêt, il va pouvoir être publié dans CTN infos, l'idée est de mettre en place des propositions régulièrement afin de faire vivre le nouveau site de la FFESSM. Appel est fait vers les CTR pour que ceux qui, dans leur club, ont des propositions, puissent proposer les outils qu'ils ont développés et mis en œuvre. Cette boîte à outils sera en lien fort avec les cursus tels que définis ci-dessus.

## **7 Epreuve capelé niveau 4**

(A. Zaragoza) pour faire suite à la question posée lors de la CTN de septembre 2017, une réflexion a été engagée. Aujourd'hui l'épreuve de capelé GP est une épreuve de 500m en palanquée constituée, sans barème de temps. La technique de nage est libre et le décapelage est autorisé. Les retours des régions montre que pour la grande majorité d'entre elle c'est une épreuve individuelle et non pas collective, que la distance de 500m est judicieuse, que le retour à un temps limite différencié homme/femme de l'ordre de 15 minutes pour les hommes et 16 pour les femmes et non un barème détaillé est souhaité. La proposition suivante est faite :

« Cette épreuve consiste à réaliser individuellement un parcours déterminé de 500 mètres en surface, équipé du scaphandre. L'abandon ou un temps supérieur à 15 minutes pour les hommes et 16 minutes pour les femmes est éliminatoire. L'épreuve est réalisée scaphandre capelé, en nage ventrale et respiration sur tuba. L'équipement est le même que celui utilisé pour les autres épreuves en scaphandre (n°4, 5, 7 et 8). Par mesure de sécurité l'épreuve doit être réalisée bouteille ouverte et second étage du détendeur à portée de main. »

Vote : adopté à l'unanimité.

## **8 Aptitude aux épreuves physique Niveau 4 & MF2**

Le CDN souhaite que soit mise en place une aptitude de condition physique pour les épreuves des brevets N4 et MF2. Plusieurs remarques sur la nécessité de préciser que cela doit être fait en milieu naturel, que l'attestation doit porter sur le fait que les épreuves ont déjà été réalisées. Faut-il faire une aptitude par épreuve ou une pour toutes les épreuves, prendre seulement une épreuve, ou un panel d'épreuves pour vérifier la condition physique ?

Cibler les deux nages (PMT et capelé au N4 comme au MF2) paraît le plus judicieux.

Proposition d'une attestation d'« aptitude à présenter les épreuves de nage, PMT et capelé, dès lors que le candidat les a réalisées dans des conditions non éliminatoires en milieu naturel ». La durée de l'attestation est la même que celle des autres attestations d'aptitude.

Vote : adopté à l'unanimité.

## **9 Questions diverses**

Question diverse Corse : La question cible un fait précis, mais nécessite une reformulation plus générale pour être pertinente, elle est reportée à la CTN de mai, en accord avec le Président de CTR Corse.

Questions Bretagne Pays de la Loire :

Est-il possible de créer une formation, sous le couvert de la CTN, donnant une qualification « maintenance de détendeur club » pour pouvoir assurer le suivi du matériel des clubs ?

La CTR BPL propose de faire cette formation et de servir de laboratoire pour la mise en place.

Plusieurs réactions : la formation doit-elle être validée par les constructeurs ? Il s'agit de mettre en place le remplacement des pièces par des pièces d'origine et de rappeler dans la formation l'obligation de non modification et d'utilisation de pièces d'origine. La question pose le problème de la responsabilité. De plus, les deux fabricants principaux du marché ne vendent pas les kits d'entretien au

grand public. De façon évidente se posent des questions juridiques. La CTN engage la CTR Bretagne Pays de Loire à prendre l'avis de la commission juridique.

Est-il possible d'étendre les formations de secouristes au-delà du PSC 1, jusqu'au PSE 1 et PSE 2 ? Tout ce qui touche le secourisme n'est pas de la compétence de la CTN, il y a un référent national secourisme (F. Paulhac), la question lui est transmise.

Question Commission médicale et de prévention nationale : actuellement les catégories d'âge sont mises en place dans les commissions sportives, pour lesquelles il peut y avoir surclassement. Celui-ci nécessite des examens médicaux par un médecin fédéral. Le cas des élèves niveau 1 entrant en formation à 12 ans (par dérogation) au lieu de 14 ans est-il un surclassement ? La question apparaît tout à fait judicieuse, mais dépasse le cadre des compétences de la commission technique, la commission ne dispose pas des arguments permettant de répondre à cette question.

Réponse à la question posée à la commission médicale sur les plongeurs seniors candidats au MF2 : la commission médicale a créé un groupe de travail pour mener une réflexion large sur cette question.

Prochaine réunion, le 24 mars 2018 à Amnéville les Thermes (57) A.G. Nationale de la FFESSM.

Secrétaire de séance  
Bertrand MARTIN



Président de la CTN  
Eric HEBERT

